



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



France
Travail

L'offre de **NQT** pour les jeunes diplômés (bac +3 et plus)

Le mentorat fait partie des priorités du gouvernement pour accélérer l'insertion des demandeurs d'emploi, en particulier ceux issus des territoires prioritaires (quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones rurales).

Valorisé à l'occasion du lancement du programme « La France une chance : les entreprises s'engagent » et dans le cadre de la « Grande mobilisation pour les quartiers prioritaires », le mentorat est notamment porté par des associations nationales comme NQT, qui accompagne les jeunes diplômés issus des QPV, de zones de revitalisation rurale (ZRR) ou de milieux modestes. En moyenne, 70% des jeunes diplômés accompagnés par NQT trouvent un emploi à hauteur de leur qualification en 6 mois.



Présenter facilement les services NQT

NQT accompagne gratuitement les jeunes diplômés (sous réserve d'éligibilité – cf. page 2) dans leur recherche d'emploi, d'alternance ou dans leur projet de création d'entreprise.

Suite à leur inscription en ligne sur le site [NQT.fr](https://nqt.fr) et à la validation de leur dossier, les jeunes diplômés sont pris en charge par NQT qui leur propose :

• **Du mentorat professionnel** : une mise en relation avec des mentors - cadres et dirigeants expérimentés en activité - qui les accompagnent dans leur recherche d'emploi ou d'alternance ou dans leur projet de création d'entreprise (partage d'expérience, aide à la constitution du réseau, conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, etc.).

- **Des événements ainsi que des ateliers collectifs en entreprise** sur des thématiques variées : valoriser son image, travailler son pitch de présentation, développer son business plan, identifier ses atouts, structurer son projet professionnel, découvrir des métiers, etc.
- **Des outils numériques pour développer ses compétences** : perfectionnement en langues (anglais, espagnol, allemand) et en orthographe avec Gymglish, test d'auto-évaluation avec Aon, tests de motivation et d'intelligence émotionnelle avec Test & Go et Egosum.
- **Des offres d'emploi et d'alternance** des entreprises membres du réseau NQT, en exclusivité.

▶ **La vidéo « Comment le mentorat l'a aidé à trouver un emploi »** : un aperçu des bénéfices du mentorat NQT

▶ **La chaîne YouTube « Les tutos NQT »** : les conseils des parrains/marraines pour préparer ses candidatures




Le saviez vous ? Les services d'accompagnement proposés par NQT sont pris en compte dans les 15 à 20h de démarches hebdomadaires attendues des jeunes en CEJ.

L'accompagnement NQT en quelques étapes

1. L'orientation par le conseiller

Lors d'informations collectives (possiblement en présence du partenaire) ou en entretien individuel : présenter le dispositif de parrainage et les services de NQT en rappelant les critères d'éligibilité (cf. ci-dessous). Orienter les jeunes diplômés vers le site de NQT et le formulaire d'inscription en ligne.

 L'inscription est réalisée en autonomie sur [le site de NQT](https://app.nqt.fr).

2. L'accompagnement du jeune (en complément de l'accompagnement du conseiller)



Inscription gratuite sur app.nqt.fr



Analyse et validation du dossier du jeune



Accès aux outils et services en ligne depuis son espace personnel



Mise en relation avec un mentor



Rencontre invitation des équipes NQT et participation à des ateliers



Suivi régulier avec son(sa) chargé(e) de mission



Bilan à la sortie du dispositif

Les actions possibles avec NQT



NQT peut animer des informations collectives (avec témoignage d'un jeune ou d'un mentor), des ateliers thématiques et découverte métiers, des speed coaching, etc.

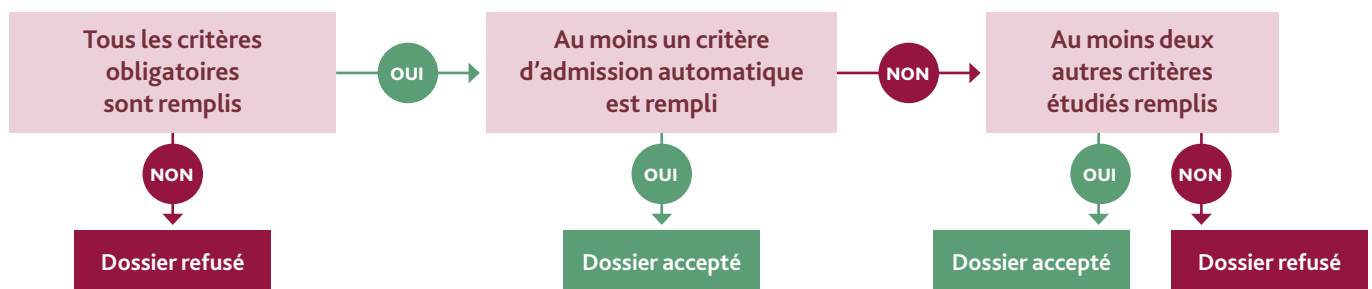


Prendre contact avec le référent NQT local pour co-construire un évènement.

Les contacts de l'équipe NQT sont disponibles sur

 [le site de NQT, rubrique « Découvrez NQT ».](#)

Critères d'éligibilité



1 / CRITÈRES OBLIGATOIRES pour intégrer le dispositif

- Avoir jusqu'à 30 ans maximum ;
- Être titulaire d'un BAC+3 minimum validé ;
- Être employable sur le territoire français (autorisation de travail validée) et avoir effectué au moins une année d'études supérieures en France
- Être sans emploi ou travailler en intérim ou être titulaire d'un contrat de travail ne correspondant pas à sa qualification (de type alimentaire) ou en temps partiel subi ou être en recherche d'alternance ou en création d'activité.

2 / CRITÈRES d'admission automatique (au moins un critère rempli)

- Résider en QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville), proche QPV ou ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ;
- Parents qui résident en QPV, proche QPV ou ZRR ;
- Être bénéficiaire du RSA / de la prime d'activité ;
- Être en situation de handicap (RQTH : Reconnu en Qualité de Travailleur Handicapé) ;
- Avoir été boursier sur critères sociaux durant ses études (à partir de l'échelon 2).

3 / AUTRES CRITÈRES étudiés (au moins deux critères remplis)

- Résider dans un logement social ou dans un foyer jeunes travailleurs ;
- Ne plus être en formation ou sur un poste qualifié depuis au moins 6 mois ;
- Catégorie socioprofessionnelle du père et de la mère (aucune, ouvrier, employé, agent de maîtrise) ;
- S'être engagé dans un Service Civique et/ou SNU (3 mois minimum) ;
- Résider au sein d'une collectivité adhérente.